Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### **BIOCET FILM - 011962**



# Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n°1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE 2020/878)

Date: 11/01/2023 Page 1/13

Révision: N°3 (16/11/2022)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange Nom du produit : BIOCET FILM

UFI : H6VU-NEET-9304-3MPR

 $\begin{tabular}{lll} Code de produit & : 011962 \\ \\ Type de produit & : Détergent. \\ \end{tabular}$ 

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel,Industrie alimentaire.

Produit pour usage professionnel.

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant enzymatique

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Titre	Descripteurs d'utilisation	Raison
Ne convient pas pour un usage grand public		

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Laboratoires CEETAL-CMPC.

Adresse: 1, Rue des Touristes - CS 10039.42001. Saint-Etienne Cedex 1.France.

Téléphone : (33) 04 77 49 46 70. Fax : (33) 04 77 49 46 71.

ceetal.rd@ceetal.fr https://www.ceetal.com/

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Europe	The European emergency number		112	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59	

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

 Skin Irrit. 2
 H315

 Eye Irrit. 2
 H319

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Pas d'informations

complémentaires disponibles.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)  $N^{\circ}$  1272/2008 [CLP]

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### **BIOCET FILM - 011962**

Pictogramme(s) CLP



CLP Mention d'avertissement

: Attention Mentions de danger (Phrases H)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (Phrases P) : P264 - Se laver à l'eau soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

Date: 11/01/2023 Page 2/13

Révision: N°3 (16/11/2022)

yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Mentions de danger complémentaires : EUH208 - Contient subtilisine, amylase- α, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol3-one [No.

CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1),. Peut produire une réaction

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE- SGH/CLP]
SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE	N° CAS: 126-92-1 N° CE (EINECS): 204-812-8	0 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
subtilysine	N° CAS: 9014-01-1 N° CE (EINECS): 232-752-2 N° Index UE: 647-012-00-8	0 - 0,1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=1800 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 2, H411
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (Note B)	N° CAS: 55965-84-9 N° CE (EINECS): 611-341-5 N° Index UE: 613-167-00-5	0,001 – 0,01	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=0,5 mg/l/4h) Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 (ATE=50 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=100 mg/kg de poids corporel) Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

#### **BIOCET FILM - 011962**

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2Hisothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	N° CAS: 55965-84-9 N° CE (EINECS): 611-341-5 N° Index UE: 613-167-00-5	$(0,0015 \le C \le 100)$ Skin Sens. 1A, H317 $(0,06 \le C < 0,6)$ Eye Irrit. 2, H319 $(0,06 \le C < 0,6)$ Skin Irrit. 2, H315 $(0,6 \le C \le 100)$ Eye Dam. 1, H318 $(0,6 \le C \le 100)$ Skin Corr. 1C, H314

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids. Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT - ALERTER UN MEDECIN - NE JAMAIS FAIRE BOIRE

OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

Date: 11/01/2023 Page 3/13

Révision: N°3 (16/11/2022)

Après inhalation : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre au repos.

Eviter le refroidissement (couverture). Consulter un médecin si les difficultés respiratoires

persistent.

Après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever vêtements et chaussures

contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30 minutes. Ecarter les

paupières pendant le rinçage. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter un

ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion : Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau.

Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : L'exposition répétée peut provoquer : Toux et respiration difficile. Saignements de nez.

Bronchite chronique.

- contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

- contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

- Ingestion : En cas d'ingestion : Irritation digestive, douleur abdominale, nausée, vomissement,

diarrhée

# $\textbf{4.3. Indication des \'eventuels soins m\'edicaux imm\'ediats et traitements particuliers n\'ecessaires$

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Pulvérisation d'eau. Mousses

résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone.

Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Mesures générales : Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites. Equipements de protection particuliers des : Vêtements de protection; Appareil respiratoire autonome.

pompiers

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

#### BIOCET FILM – 011962

Autres informations

: Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

Date: 11/01/2023 Page 4/13

Révision: N°3 (16/11/2022)

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Eviter toute exposition inutile. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/yapeurs/fumées/aérosols.

Procédures d'urgence

: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Faire évacuer la zone dangereuse.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.

Procédures d'urgence

: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté. **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** 

Pour le confinement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
 Supprimez les fuites, si possible, sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage

- : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

  Déversement limité: Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière limitant l'épandage. Placer les récipients fuyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure. Laver à grande eau la zone contaminée. Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés. Les petites quantités peuvent être diluées à grande eau (>100 fois) avant rejet. Epandages de forte importance: Absorber avec un matériau approprié. Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau.
- Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

  : Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales

# Autres informations

### concernant la destruction du produit.

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

6.4. Référence à d'autres rubriques

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lavage fréquent des sols et équipements. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Le personnel doit être averti des dangers du produit.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### BIOCET FILM – 011962

et/ou de vapeurs. Des rince-yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de

Date: 11/01/2023 Page 5/13

Révision: N°3 (16/11/2022)

toute zone comportant des risques d'exposition.

Conditions de stockage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé.

Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Conserver à l'abri de l'humidité. Craint le gel.

Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydant. Aldéhyde. Hypochlorite de Sodium.

Température de stockage : 0 - 30 °C

Matériaux d'emballage : Recommandés : matières plastiques spécifiques (PVC - PE), verre, polyester stratifié, acier revêtu.

Polypropylène. Stocker dans un métal non corrodé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques Pas

d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles. 8.1.4. DNEL

et PNEC

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE (126-92-1)			
DNEL/DMEL (Travailleurs)			
DNEL Travailleur : Inhalation - Exposition à Long Terme	Effets chroniques systémiques	285 mg/m³	
DNEL Travailleur : Voie cutanée - Exposition à Long Terme	Effets chroniques systémiques	4060 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)			
PNEC eau douce	0,1357 mg/l	0,1357 mg/l	
PNEC eau de mer	0,01357 mg/l		
PNEC (Sédiments)			
NEC sédiments (eau douce) 1,5 mg/kg poids sec			
PNEC sédiments (eau de mer)	C sédiments (eau de mer) 0,15 mg/kg poids sec		
PNEC (Sol)			
PNEC sol	0,22 mg/kg poids sec		
PNEC (STP)			
PNEC station d'épuration 1,35 mg/l			

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition 8.2.1.

### Contrôles techniques appropriés

### Hygiène industrielle:

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

### Equipement de protection individuelle:

Vêtements de protection. Gants. En cas de danger d'éclaboussures: lunettes de protection.

### $Symbole(s) \ de \ l'\'equipement \ de \ protection \ individuelle:$

### **BIOCET FILM - 011962**

Date: 11/01/2023 Page 6/13

Révision: N°3 (16/11/2022)



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

#### - protection des yeux:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

### - protection de la peau:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

#### - protection des mains:

Gants de protection ne sont pas exigés mais ils sont conseillés pour prévenir la sécheresse et l'irritation.

#### Autres protecteurs de la peau

### Vêtements de protection - sélection du matériau:

La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

### - protection respiratoire:

 $Si\ la\ ventilation\ est\ insuffisante,\ porter\ un\ appareil\ respiratoire\ appropri\'e.\ Utiliser\ un\ masque\ anti-poussi\`eres/anti\ a\'erosols\ type\ P2$ 

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

### Risques thermiques:

En cas de décomposition thermique, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement Pas

d'informations complémentaires disponibles.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Brun(e). Aspect : Limpide. Odeur Caractéristique. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible Point de solidification : Pas disponible Point d'ébullition : ≈ 100 °C Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### **BIOCET FILM - 011962**

Date: 11/01/2023 Page 7/13

Révision: N°3 (16/11/2022)

Point d'éclair : Pas disponible Temp. d'autoinflammation : Pas disponible Point de décomposition : Pas disponible pH pur  $: 8.5 \pm 1.0 (20^{\circ}C)$ : < 9,579 mm<sup>2</sup>/s Viscosité, cinématique Viscosité, dynamique : < 10 mPa.s (20°C) Solubilité : Pas disponible Log Kow : Pas disponible Pression de la vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible

Densité :  $1,044 \text{ g/cm}^3 \pm 0,005$ 

(20°C)

Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable Forme de particule : Non applicable Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable État d'agrégation des particules : Non applicable État d'agglomération des particules : Non applicable Surface spécifique d'une particule : Non applicable : Non applicable Empoussiérage des particules

#### 9.2. Autres informations

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique Pas

d'informations complémentaires disponibles.

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 10.4. Conditions à éviter Chaleur et

lumière solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydant. Aldéhydes. Hypochlorite de sodium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### **BIOCET FILM - 011962**

Date: 11/01/2023 Page 8/13

Révision :  $N^{\circ}3$  (16/11/2022)

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) $n^{\circ}$ 1272/2008

Toxicité aiguë (orale): Non classéToxicité aiguë (cutanée): Non classéToxicité aiguë (Inhalation): Non classé

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE (126-92-1)	
Administration orale (rat) DL50	> 2840 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2000 mg/kg

subtilysine (9014-01-1)	
Administration orale (rat) DL50	1800 mg/kg
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2 ml/kg
Inhalation (rat) CL50	0,8 mg/l/4h

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)	
Administration orale (rat) DL50 2350 mg/kg OCDE ligne directrice 401	
Administration cutanée (lapin) DL50	> 2000 mg/kg OCDE ligne directrice 402
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs) 11,3 mg/l/4h OCDE ligne directrice 403	

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH pur:  $8.5 \pm 1.0 \ (20^{\circ}C)$ 

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

pH pur:  $8,5 \pm 1,0 (20^{\circ}C)$ 

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

**Informations relatives aux CMR:** 

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

: Non classé

(STOT) (exposition unique)

subtilysine (9014-01-1)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	Peut irriter les voies respiratoires.	
(STOT) (exposition unique)		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Version : N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

# **BIOCET FILM – 011962**

Date : 11/01/2023 Page 9/13 Révision : N°3 (16/11/2022)

BIOCET FILM	
Viscosité, cinématique	< 9,579 mm <sup>2</sup> /s

### 11.2. Informations sur les autres dangers Pas

d'informations complémentaires disponibles.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE (126-92-1)	
CL50-96 h - poisson	> 100 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50-48 h - Daphnies	483 mg/l
CE50-72 h - algues	> 511 mg/l
NOEC chronique poisson	> 1,357 mg/l
NOEC chronique algues	1,4 mg/l

subtilysine (9014-01-1)	
CL50-96 h - poisson	8,2 mg/l Truite arc-en-ciel
CE50-48 h - Daphnies	0,17 mg/l Daphnia magna
CE50-72 h - algues	0,8 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC chronique algues	0,041 mg/l ,/72h Pseudokirchneriella subcapitata

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)			
CL50-96 h - poisson	0,19 mg/l oncorhynchus mykiss		
CE50-48 h - Daphnies	0,16 mg/l daphnia magna		
CEr50 (algues)	0,027 mg/l 72h - selenastrum capricornutum		
NOEC chronique crustacé	0,035 mg/l , Daphnia magna (21 jours)		

# 12.2. Persistance et dégradabilité

BIOCET FILM	
DCO-valeur	174,5 mg O2/g (20°C)

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE (126-92-1)		
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.	
Biodégradation	> 60 % 28 jours	

subtilysine (9014-01-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE (126-92-1)		
Log P octanol / eau à 20°C	< 4	
Potentiel de bioaccumulation	Facteur de bioaccumulation est faible.	

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### **BIOCET FILM - 011962**

subtilysine (9014-01-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas être bioaccumulable.

masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)			
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	3,6 calculé EPIWIN, S 1177		
Log Kow	-0,71 – 0,75 OECD107 - S5		

### 12.4. Mobilité dans le sol

BIOCET FILM	
- sur le sol	un ou plusieurs constituants du produit sont mobiles et peuvent contaminer les eaux souterraines.

SODIUM ETHYLHEXYL SULFATE (126-92-1)			
- sur le sol	Potentiel de mobilité dans le sol très élevé.		

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

l'emballage

Recommandations d'évacuation des eaux usées

Recommandations d'élimination des emballages

Indications complémentaires

Recommandations relatives à l'élimination du produit/de : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égoûts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.

Date: 11/01/2023 Page 10/13

Révision: N°3 (16/11/2022)

- : Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
- : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage
  - consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur.
- : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non réglementé	Non réglementé	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non réglementé	Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage		
Non réglementé	Non réglementé	
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non réglementé	Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### **BIOCET FILM - 011962**

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

Date: 11/01/2023 Page 11/13

Révision: N°3 (16/11/2022)

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

### Transport maritime

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)			
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description	
3.  Liste de restriction de	BIOCET FILM e l'Union européenne (a	Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008	
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description	
3(b)	BIOCET FILM	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ciaprès, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Contient une substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

#### ANNEXE II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS À DÉCLARER

Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures,

Nom	N° CAS	Code de la	Code de la nomenclature combinée pour un mélange sans
		nomenclature	constituants qui détermineraient une classification sous un autre
		combinée (NC)	code NC

Veuillez consulter la page https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-

11/list\_of\_competent\_authorities\_and\_national\_contact\_points\_en.pdf

Les composants organiques de ce mélange respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement européen CE/648/2004 du 31/03/2004 relatif aux détergents.

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:		
Composant	%	
phosphonates, agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	<5%	
subtilysine		

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### **BIOCET FILM - 011962**

Date: 11/01/2023 Page 12/13

Révision :  $N^{\circ}3$  (16/11/2022)

Amylase, α-	
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE (AND) METHYLISOTHIAZOLINONE	

#### 15.1.2. Directives nationales

France Maladies professionnelles		
Code	Description	
RG 63	Affections provoquées par les enzymes	
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels	

### Matériaux au contact des aliments

Produit conforme à la législation française relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires (arrêté du 08/09/1999 modifié).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique Pas

d'informations complémentaires disponibles.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Chapitres modifiés:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
7.2	Température de stockage	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
9.1	Densité	Modifié	
9.1	pН	Modifié	
9.1	Viscosité, dynamique	Modifié	
9.1	Odeur	Modifié	
9.1	Couleur	Modifié	
9.1	Point d'ébullition	Modifié	
9.1	Aspect	Modifié	
12.2	DCO-valeur	Modifié	

Autres données

: Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Texte intégral des phrases H- et EUH-:			
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2		
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2		
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3		
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4		
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1		
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1		
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2		
EUH208	Contient subtilisine, amylase- α, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1), Peut produire une réaction allergique.		
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1		

Version: N°0 (16/11/2022) Laboratoires CEETAL-CMPC

### **BIOCET FILM – 011962**

Date: 11/01/2023 Page 13/13

Révision :  $N^{\circ}3$  (16/11/2022)

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2			
H301	Toxique en cas d'ingestion.			
H302	Nocif en cas d'ingestion.			
H310	Mortel par contact cutané.			
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.			
Texte intégral des ph	Texte intégral des phrases H- et EUH-:			
H315	Provoque une irritation cutanée.			
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.			
H318	Provoque de graves lésions des yeux.			
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.			
H330	Mortel par inhalation.			
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.			
H335	Peut irriter les voies respiratoires.			
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.			
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1			
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C			
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2			
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A			
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires			

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.